



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 31 mai à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 24 mai 2024, s'est réuni, en séance publique, à Caen (salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BENOIST Claude, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard.

Autres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur LE FOLL Alain à Monsieur CHÉRON Denis et Madame FLEURY Catherine à Monsieur LAGALLE Philippe.

Etaient également présents, Messieurs Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, Jérôme DANIEL, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions et Stéphane LEBARBIER, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique.

Secrétaire de séance : Monsieur LEPAULMIER Jean a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, à l'ouverture de la séance, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 16 membres.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 19 avril 2024
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Transferts de compétences
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Demande de financement par fonds de concours

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, Intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Contrôle du service public de la distribution d'électricité – Synthèse 2022
- Bilan des rapports de contrôle GRDF et PRIMAGAZ 2023 – Données 2022
- Convention de rattachement des ouvrages de renforcement de réseau construit sur certaines communes déléguées de Vire-Normandie au réseau de la Convention en date du 25 décembre 1997
- Renouvellement du contrat de concession GRDF - Etat d'avancement des négociations

TRANSITION ENERGETIQUE

- Retour sur la Commission Consultative pour la Transition Energétique du 28 mai 2024
- Bilan de l'accompagnement ZAENR (Zones d'accélération des EnR)

MOBILITES BAS CARBONE

- Etat d'avancement du SDIRVE

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 5ème tranche 2024
- Programme Pluriannuel d'Investissement 2023-2026 – Bilan du programme annuel 2023 et proposition pour 2024

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 4ème tranche de Travaux 2024 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 4ème Tranche de travaux 2024 ≥ 40 k€ HT
- DTMO – Travaux d'éclairage public réalisés par la collectivité sous mandat du SDEC ÉNERGIE

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 AVRIL 2024

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 19 avril 2024, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 19 avril 2024 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 19 avril dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Ducy-Sainte-Marguerite, Janville et Luc-sur-Mer
		Niveau 2	Adhésion des communes de Ducy-Sainte-Marguerite, Janville, Luc-sur-Mer, Trouville-sur-Mer et Grandcamp-Maisy
	Aide financière dans le cadre du P.A.C.T.E. - Programme de conférences et ateliers à destination du grand public sur l'année 2024 - Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon		
	Compétence Contribution à la Transition Énergétique : validation du financement du plan d'actions 2024 de Noues-de-Sienne		
	Convention de partenariat avec Biomasse Normandie pour l'animation de la filière bois-énergie – 2024-2026		
	Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Calvados 2024/2026		
Participation du SDEC ÉNERGIE à l'événement Vachement Caen			

Mobilité Durable	Aides Financières	Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique neuf - Commune de Laize-Clinchamps
		Acquisition de deux véhicules électriques neufs - Commune de Trouville-sur-Mer
Marchés Publics	Assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à la mise en place d'un système d'archivage électronique	
Ressources	Décision de défense des intérêts du SDEC-Energie dans l'instance n° 2401049-1 introduite devant le Tribunal Administratif de Caen	
Eclairage Public	Convention de partenariat avec la FNCCR dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE 2 - sous-programme LUM'ACTE (Identification et cartographie des nuisances lumineuses présentes sur leurs parcs d'éclairage public)	

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 19 avril 2024.

MARCHES PUBLICS

○ Consultation en cours

Objet	Type de procédure
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier ou résidentiel	Appel d'offres ouvert
Prestations de communication	
Maintenances préventive et curative des installations photovoltaïques du SDEC ÉNERGIE	Adaptée ≥ 40 000 € HT
Réalisation d'audits d'effacement de consommation électrique de sites techniques et de bâtiments tertiaires publics	
Prestations de conseil juridique	Adaptée < 40 000 € HT
Réparation et entretien des véhicules du SDEC ÉNERGIE	

Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces consultations.

o **Résultats d'une consultation, ne nécessitant pas de délibération (Procédure d'appel d'offres)**

Pour rappel, le SDEC ENERGIE a notifié, par courrier du 28 novembre 2023, à l'entreprise TRP NORMANDIE la décision de non-reconduction du lot 9 CC Terre d'Auge – TRAVAUX SOUTERRAINS 2022. Le marché a donc pris fin le 31 décembre 2023.

Par ailleurs, en accord avec le titulaire, le SDEC ENERGIE a entrepris la résiliation des lots – TRAVAUX SOUTERRAINS 2022 suivants :

Marchés / Lots	Titulaire	Prise d'effet	Fin maxi
Lot 5 : Travaux souterrains CC Seullès Terre et Mer	STEPELEC	01/01/2022	A la date de notification de l'acte de résiliation
Lot 10 : Travaux souterrains CA Lisieux Normandie			
Lot 13 : Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normande			
Lot 16 : Travaux souterrains CC Pré-Bocage Intercom			

Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres du 14 mai 2024 a attribué les lots relancés aux entreprises suivantes :

Objet	Lot	Attributaires
TRAVAUX SOUTERRAINS SUR LES RESEAUX : ELECTRICITE, ECLAIRAGE, GENIE CIVIL DE COMMUNICATIONS ET INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES 2024 (Procédure avec négociation)	LOT 5A : CC SEULLES TERRE ET MER	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX Omexom Distribution Caen
	LOT 9A: CC TERRE D'AUGE	Réseaux environnement – SPIE CityNetworks
	LOT 10A : CA LISIEUX NORMANDIE	Réseaux environnement – SPIE CityNetworks
	LOT 13A : CC CINGAL SUISSE NORMANDE	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX Omexom Distribution Caen
	LOT 16A : CC PRÉ BOCAGE INTERCOM	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX Omexom Distribution Caen

Le Bureau Syndical prend acte de ces résultats.

o **Résultat d'une consultation, nécessitant délibération – Procédure adaptée \geq 40 000 € HT**

Vu le rapport de la Présidente au Bureau Syndical, joint en annexe de la délibération sous OXYAD :

Objet	Attributaire
Contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité	QUALICONSULT EXPLOITATION

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE le rapport de la Présidente présenté en séance ;
- DECIDE d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise QUALICONSULT EXPLOITATION, pour un montant du DQE de 22 360 € HT ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

o **Avenants nécessitant délibérations – CAO du 14 mai 2024 (article L1414-4 du CGCT) :**

Le marché de « Travaux souterrains sur les réseaux 2022 », pour les lots 3, 4, 6, 7, 8, 11A, 12, 14, 15 et le marché « Raccordement 2022 » pour les lots : 1A, 2A et 3 bénéficient actuellement d'avenants, respectivement avenants n°6 et n°5. Ces avenants ont été décidés pour tenir compte de la flambée des prix et soutenir les entreprises.

Ces avenants arrivent à leur terme le 30 juin 2024. Face au constat d'un niveau d'inflation toujours élevé et aux sollicitations des entreprises pour maintenir les conditions de fixation des prix au-delà du 30 juin prochain, la Commission d'Appel d'Offres retient la solution de proposer aux entreprises de nouveaux avenants.

Les clauses financières modifiées sont celles du CCAP relatives à la modification de la formule de révision des prix (suppression du terme fixe, calcul sur la base du mois m-2 au lieu de m-4, à la neutralisation du coefficient commercial et à la majoration des articles du BPU).

La durée de ces avenants est de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2024, jusqu'au 30 juin 2025.

➤ **Marchés de travaux de raccordement 2022 - Avenant n°6 : Evolution des prix 2024**

Objet	Secteurs géographiques	Attributaire
Lot 1a : Bessin-Bocage	CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seullas Terre et Mer, CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS
Lot 2a : Caen La Mer et ses environs – Suisse Normande et Pays de Falaise	CU Caen-la-Mer, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS
Lot 3 : Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge, CC Val-Ès-Dunes, CC Cœur-Côte-Fleurie, CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'acter l'avenant n°6 à l'accord-cadre « Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité » ;
- DIT que la durée de cet avenant est de 12 mois, à compter du 1er juillet 2024, jusqu'au 30 juin 2025 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires de l'accord-cadre, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Marchés de travaux réseaux 2022 - Avenant n° 7 : Evolution des prix 2024**

Objet	Secteurs géographiques	Attributaire
Lot 3 : Travaux souterrains CC Isigny-Omaha Intercom	CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM
Lot 4 : Travaux souterrains CC Bayeux Intercom	CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM
Lot 6 : Travaux souterrains CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM
Lot 7 : Travaux souterrains CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM
Lot 8 : Travaux souterrains CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT
Lot 11A : Travaux souterrains CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE
Lot 12 : Travaux souterrains CC du Pays de FALAISE	CC du Pays de FALAISE	SORAPEL + SATO
Lot 14 : Travaux souterrains CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO
Lot 15 : Travaux souterrains CC Intercom de la Vire au Noireau	CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'acter l'avenant n°7 à l'accord-cadre « Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2022 » ;
- DIT que la durée de cet avenant est de 12 mois, à compter du 1^{er} juillet 2024, jusqu'au 30 juin 2025 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires de l'accord-cadre, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

 ○ **Non Reconduction de marché :**

Marchés / Lots	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier (8m)	SIMON LIGHTING	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	05/08/2021	04/08/2025

Pour répondre à la réglementation ayant évolué depuis 2021, et comme évoqué en début de réunion, une nouvelle consultation est en cours pour la fourniture de luminaires peints pour éclairage routier ou résidentiel, respectant les nouvelles prescriptions en vigueur ; ce marché ne peut donc être reconduit.

Le Bureau Syndical prend acte de cette non-reconduction de marché liée à une évolution de la réglementation.

o **Reconductions de marchés :**

- Groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de poste de transformation pour la distribution publique d'électricité – RELANCE :

Lots	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi
Lot 1 : Poste de transformation de type PSSA et PSSB équipé ou non d'un transformateur TPC de puissance 100 à 250 kVA en 15 ou 20 KV	EPSYS	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/08/2023	31/07/2027
Lot 2 : Transformateurs	REMATELEC	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/08/2023	31/07/2027
Lot 3 : Poste de transformation de type PRCS de puissance 50,100 à 160 kVA en 15 ou 20 KV	TRANSFIX	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/08/2023	31/07/2027
Lot 4 : Armoires de coupure HTA évolutives	EPSYS	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/08/2023	31/07/2027
Lot 5 : Enveloppe de type PAC non équipé de transformateur	EPSYS	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/08/2023	31/07/2027

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

o **Sous-traitances 2024 :**

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

➤ **Travaux souterrains 2022**

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
6- CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	BATI 14	Travaux de maçonnerie	10 000 €
7 - CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest				10 000 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 19 avril 2024 :

o **Transferts de la compétence « GAZ »**

Collectivité	Date de la délibération
NORON-L'ABBAYE	20 février 2024
SAINT-PIERRE-DU-BU	12 mars 2024
VIRE NORMANDIE	20 décembre 2021 et 8 avril 2024

A noter que la commune de Vire Normandie, qui avait délibéré le 20 décembre 2021, sans évoquer les communes déléguées non alimentées en gaz naturel, a confirmé, par délibération en date du 8 avril 2024, que le transfert de cette compétence s'est opéré sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

o **Transfert de la compétence « IRVE »**

Collectivité	Date de la délibération
MONTFIQUET	4 mars 2024

La commune ne possède pas d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », Madame la Présidente propose donc de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date de ce transfert.

Ces nouveaux transferts portent le nombre total de transferts :

- de la compétence « Gaz » à 124 (123 communes + la Communauté urbaine Caen la mer),
- de la compétence « IRVE » à 218 (217 communes + la Communauté urbaine Caen la mer).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTÉ le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, par les communes de Noron-l'Abbaye et Saint-Pierre-du-Bû ;*
- *CONFIRME que le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune de Vire Normandie, acté par délibération du Bureau Syndical du 21 janvier 2022, porte sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle ;*
- *ACCEPTÉ le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, par la commune de Montfiquet ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », de la commune Montfiquet s'élève à 0 € ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

ACTUALITES

➤ Commissions Locales d'Energie 2024

Madame la Présidente rappelle que les prochaines Commissions Locales d'Energie se réuniront à l'automne, du 30 septembre au 14 octobre 2024.

Tenant compte de la baisse de fréquentation de ces réunions par les élus, malgré la proposition de différents formats d'accueil (visite de site, changement d'horaires, ...) et conformément à la décision prise par le Bureau Syndical du 1^{er} décembre 2023, Madame la Présidente propose, de revenir à des réunions à la maille des territoires des EPCI, en soirée et sur la période du printemps à partir de 2025 ; les CLE de 2024 ayant déjà été programmées à l'automne.

Sur les 18 collèges (15 EPCI hors CU Caen la mer + Communes de la CU Caen la mer, membres du Syndicat + CU Caen la mer + collège des EPCI), Madame la Présidente propose donc de ne regrouper que les collèges suivants :

- Cœur Côte Fleurie + Pays de Honfleur Beuzeville,
- Communes de la CU Caen la mer, membres du Syndicat + CU Caen la mer,
- EPCI sur chacun de leur territoire.

Chacune des 15 réunions serait ainsi organisée, dans une commune du territoire concerné, comme suit :

Lundi 30 septembre	1 CLE
Mardi 1 ^{er} octobre	2 CLE
Mercredi 2 octobre	2 CLE
Jeudi 3 octobre	2 CLE
Lundi 7 octobre	2 CLE
Mardi 8 octobre	2 CLE
Mercredi 9 octobre	2 CLE
Lundi 14 octobre	2 CLE

Monsieur Alban RAFFRAY précise que sur chacun des territoires, une présentation d'un bilan des projets réalisés/en cours/programmés sera proposée aux élus dès 18h.

Dans un second temps, les élus pourront rencontrer les techniciens sur des stands répartis autour d'un cocktail apéritif, pour privilégier les échanges et un dialogue de proximité autour des travaux en cours ou des projets à venir sur leur collectivité.

De manière à toucher le plus grand nombre de collectivités, il est proposé d'élargir les invitations (habituellement réservées aux maires, présidents et délégués) aux maires-délégués, aux secrétaires de mairie, Directeurs généraux et aux techniciens.

A la remarque de Monsieur Rémi BOUGAULT sur l'importance d'inciter la participation des maires, Monsieur Marc LECERF soumet l'idée, tout au moins pour le territoire de Caen la mer, de proposer une réunion sur le créneau du mardi midi dédié à la conférence des maires de la Communauté Urbaine, avec cocktail. Ces derniers, dont le créneau est déjà dans leur agenda, pourraient venir accompagner de leurs services. La faisabilité de cette option reste à confirmer.

A noter que ces réunions permettront l'organisation d'élections intermédiaires suite aux démissions de représentants au Comité Syndical, entraînant la vacance de postes. Est concerné, à ce jour, le secteur de Bayeux Intercom, pour le remplacement de Gaëtan GERVAISE, démissionnaire du Conseil Municipal d'Esquay-sur-Seuilles.

Une enquête de satisfaction sera adressée à l'ensemble des participants pour permettre d'évaluer si cette nouvelle proposition d'organisation convient davantage aux élus locaux.

Le Bureau syndical valide cette proposition d'organisation des prochaines Commissions Locales d'Energie.

o Ordre du jour du Comité Syndical du 20 juin 2024

Madame la Présidente rappelle que le prochain Comité Syndical se réunira le 20 juin 2024 à 14h, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

L'ordre du jour prévisionnel de cette assemblée est présenté comme suit :

Actualités du syndicat	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Comité Syndical du 28 mars 2024, - Compte-rendu des décisions de la Présidente, - Demandes d'adhésions pour le transfert de la compétence « Eclairage Public » - Etat des transferts de compétences, - Agenda du Comité Syndical.
Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours
Concession Electricité	<ul style="list-style-type: none"> - PPI 2023-2026 – Présentation du Programme Annuel 2024 - Contrôle 2024 de l'utilisation des aides du FACÉ
Concessions Gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan du rapport de contrôle ANTARGAZ ENERGIES 2023 – Données 2022 - Bilan du rapport de contrôle PRIMAGAZ 2023 – Données 2022 - Bilan du rapport de contrôle GRDF 2023 – Données 2022 - Convention de rattachement des ouvrages de renforcement de réseau construit sur certaines communes déléguées de Vire-Normandie au réseau de la Convention en date du 25 décembre 1997
Transition Energétique	<ul style="list-style-type: none"> - Point d'étape sur la création des sociétés de projets EnR

Madame la Présidente rappelle que, conformément au contrat de concession, le programme annuel 2024 sera présenté conjointement par ses soins et par Monsieur Frédéric HARDOUIN, délégué territorial du Calvados Enedis.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide cet ordre du jour prévisionnel.

o Retour sur l'opération de contrôle de l'utilisation des aides du FACÉ :

Madame la Présidente rappelle que le SDEC ENERGIE a fait l'objet d'une opération de contrôle pour vérifier la bonne utilisation des aides du FACÉ. Le contrôle a eu lieu du 16 au 18 avril 2024 et son compte-rendu a été réceptionné début mai.

L'utilisation des dotations dans le respect des délais impartis a été soulignée et la qualité des travaux effectués remarquée par le contrôleur (concordance entre terrain, plans et factures).

Seuls trois remarques mineures ont été formulées :

- Remontée aéro-souterraine HTA à reprendre sur le site de Livarot, idéalement via une pointe de diamant,
- Coffret REMBT un peu trop haut à Danvou la Ferrière (Les Monts d'Aunay), incertitude sur leurs positionnements définitifs pour le lotissement de Balleroy et la zone artisanale de Formigny la Bataille,
- Deux supports en béton armé non déposés à Saint Vaast en Auge en raison de la pose de fibre optique sans concertation avec l'AODE.

La remarque sur la remontée aéro-souterraine HTA a d'ores et déjà été traitée (preuve apportée le 17 mai). Les éléments de réponses aux autres remarques formulées seront retournés dans les meilleurs délais.

Si le rythme des contrôles est conservé (tous les 4/5 ans), le prochain pourrait avoir lieu en 2028 ou 2029.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o **Retour sur l'audit de certification :**

Ce jeudi 30 mai 2024, le SDEC ÉNERGIE devait être soumis à un audit des normes ISO 9001 et 50001 par APAVE CERTIFICATION.

Pour rappel, les normes ISO 9001 et 50001 définissent respectivement des systèmes de management de la qualité et de l'énergie, offrant des cadres structurés pour améliorer la performance et l'efficacité des processus organisationnels.

Pour le SDEC ÉNERGIE, ces normes sont essentielles car elles contribuent à l'amélioration de la qualité des services, à la satisfaction des adhérents et à une meilleure gestion de l'énergie. Le SDEC ÉNERGIE est certifié ISO 9001 depuis avril 2004, soit depuis 20 ans.

L'auditeur souffrant depuis le début de la semaine n'a pu assurer cet audit. Une nouvelle date sera reprogrammée.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o **Impact du développement des Réseaux de Chaleurs Urbains (RCU) sur les réseaux gaz – Constitution d'un groupe de travail Ad'Hoc**

Pour rappel, la direction Transition Energétique a réalisé, à la demande de la commune de Villers-Bocage, une note pour étudier l'opportunité de réaliser un projet de réseau de chaleur urbain pour alimenter plusieurs équipements publics.

Ces bâtiments étant tous actuellement alimentés par le réseau de gaz (DSP de la concession historique), avant d'aller plus loin et de lancer, éventuellement, des études complémentaires juridiques, techniques et économiques, le Bureau Syndical du 19 avril dernier a validé la création d'un groupe de travail ad hoc, constitués d'élus des commissions « Concessions Electricité et Gaz » (Rémi BOUGAULT) et « Transition Energétique » (Marc LECERF, Gilles MALOISEL et Abderrahman BOUJRAD) ou communs aux deux commissions (Patrice GERMAIN), pour mener une réflexion à soumettre au Bureau syndical sur :

- A court terme : Quel positionnement du syndicat face à une demande de développement de projet de production de chaleur (RCU) via transfert de compétence sur un territoire desservi par une délégation de service public de gaz pour laquelle le syndicat est autorité concédante ?
- A moyen terme : Evaluer les impacts du développement des réseaux de chaleur sur nos contrats de concession gaz (dans la perspective du renouvellement des contrats).

Ce groupe de travail s'est réuni le 15 mai dernier pour échanger autour du 1^{er} objectif (positionnement du syndicat par rapport à une demande de développement d'un réseau de chaleur sur le territoire d'une concession).

Monsieur Alban RAFFRAY présente les premières conclusions de ces échanges :

- Pas d'opposition de principe à répondre favorablement à ces demandes.
- S'orienter prioritairement sur des projets qui alimentent des entités avec missions de service public (communes, bailleur, département, ...).

- Pas de positionnement du syndicat si d'autres peuvent le faire.
- Nécessité d'évaluer l'impact direct sur la concession (érosion des consommations, perte de clients, ...).
- Nécessité d'avoir des garanties sur la gestion durable de la ressource (bois).
- S'assurer de la cohérence dans l'approvisionnement (distance max à respecter entre la coupe de l'arbre et la livraison en chaufferie).

Une prochaine réunion permettra de préciser les critères d'évaluation de l'opportunité pour le syndicat de s'impliquer dans de tels projets.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission qui nécessitent délibération du Comité Syndical.

➤ **Finances**

DEMANDE DE FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Vice-Président rappelle que la mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 20 juin prochain devra se prononcer sur les 28 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 28 mars 2024 par 23 communes, proposés en annexe de la note de synthèse explicative, pour les montants suivants :

- | | |
|---|-------------------|
| • Montant total des travaux : | 1 283 095,26 € HT |
| • Montant de la participation communale : | 664 230,93 € |
| ➤ Montant des fonds de concours : | 663 377,24 € |
| ➤ Montant du solde de fonctionnement : | 853,69 € |

Le Bureau Syndical valide cette nouvelle liste de demandes de financement par fonds de concours qu'il décide de soumettre à l'approbation du comité Syndical du 20 juin 2024.

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

M. Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie les 16 avril et 14 mai 2024 et qui nécessitent délibérations du Comité Syndical.

➤ **Concession Electricité**

CONTROLE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE – SYNTHESE 2022

Sur la base du rapport de la mission de contrôle 2022 (données 2021) et de sa synthèse, disponible sur le site internet du Syndicat, et comme annoncé dans la note de synthèse explicative, jointe à la convocation des élus, un document présentant quelques données de la mission de contrôle 2022 du service public de la distribution d'électricité dans le Calvados est présenté comme suit :



Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Concessions Gaz**

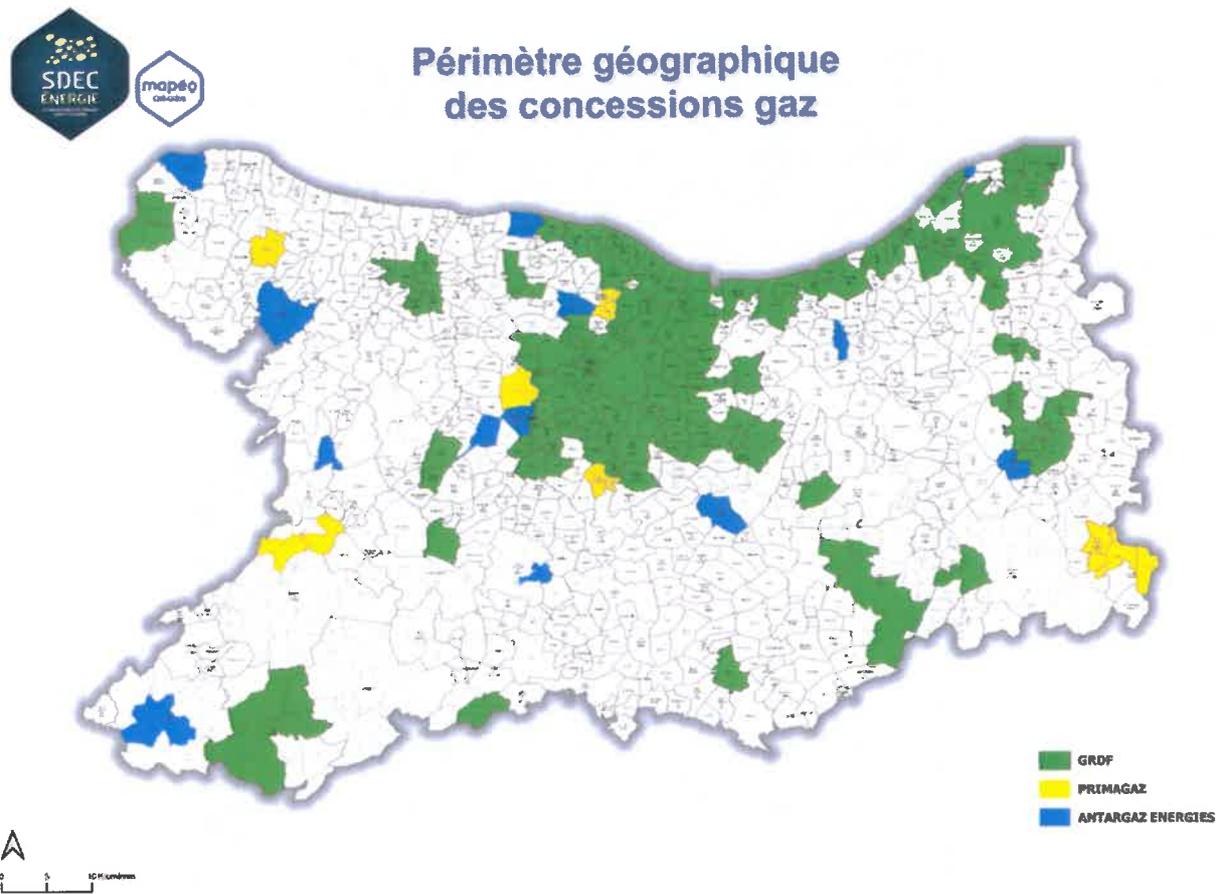
BILAN DES RAPPORTS DE CONTROLE GRDF ET PRIMAGAZ 2023 – DONNEES 2022

Monsieur le Vice-Président rappelle que, comme chaque année, la Direction des Concessions du SDEC ÉNERGIE procède aux missions de contrôle auprès des différents concessionnaires.

Concernant les concessionnaires GRDF et PRIMAGAZ, ces contrôles réalisés en 2023 portaient sur les données 2022 des contrats de concessions (usagers, travaux, ouvrages des concessions, qualité de la fourniture et sécurité, comptabilité).

Une synthèse de ces bilans est présenté comme suit :

- **Rappel du périmètre des concessions Gaz** (3 concessionnaires, 141 communes desservies et 14 conventions de concession) :



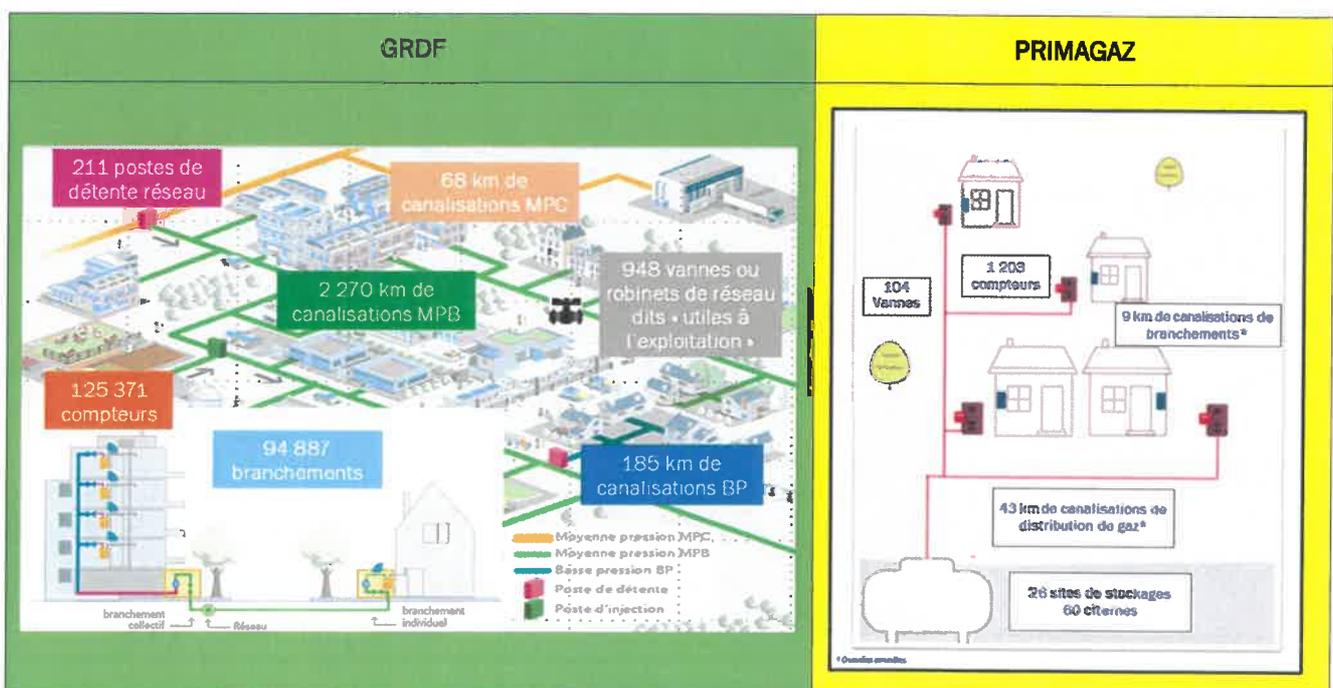
- **Rappel des conventions GRDF et PRIMAGAZ correspondantes :**

GRDF	PRIMAGAZ
<ul style="list-style-type: none"> – 8 conventions, – 3 périmètres de desserte, particuliers dont le périmètre de droits exclusifs de GRDF (4), – Conventions d'une durée de 30 ans, – Le terme de la Convention syndicale est proche, – L'obligation principale du concessionnaire est d'acheminer du gaz naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> – 3 conventions conclues en 2005, 2007 et 2012, – Conventions d'une durée de 30 ans, – L'obligation principale du concessionnaire est de fournir et de vendre du gaz propane.

➤ **Présentation des données 2022, en termes de distribution de gaz :**

Les concessionnaires	Unités	GRDF	PRIMAGAZ
Nombre d'utilisateurs	Nb	122 480	480
Volumes	GWh	2 767	16
Taux de réclamations	%	0,5 %	6 %
Taux d'incidents	Nb total inc / 100 km réseau	23	47
Taux de fuites	Nb total fuites / 100 km réseau	14	23
Valeur brute	k€	304 113	4 945
Taux d'amortissement	%	45 %	54 %

➤ **Inventaires techniques :**



➤ **Point d'attention porté au Bureau Syndical :**

Plusieurs indicateurs en 2022 font état d'un net ralentissement de l'activité des concessionnaires et notamment de GRDF.

Celui-ci est lié à un changement des usages à la suite de l'entrée en vigueur de la RE2020 (réglementation environnementale) et du décret tertiaire, aux conséquences de la politique de sobriété énergétique et aux conditions climatiques de 2022.

Ce ralentissement va très certainement s'intensifier avec le développement des réseaux de chaleur classés, sur le périmètre des concessions de distribution de gaz.

➤ Conclusions :

GRDF :

I- USAGERS		Les indicateurs relatifs à la relève, les taux de réalisation des prestations et ses branchements secs sont bons. Le nombre de réclamations poursuit sa décroissance.
		La durée moyenne de traitement des réclamations, le taux de réponse aux réclamations des fournisseurs et des clients se dégradent.
II- TRAVAUX		L'activité de vérification des compteurs est plus performante. La qualité des informations communiquées en matière de maintenance s'améliore.
		L'information du Concédant reste à parfaire.
III-OUVRAGES		Age moyen des canalisations de réseau contenu. Baisse de la proportion de branchements dits « fictifs ». Diminution du linéaire de réseau en acier sans protection cathodique (à périmètre constant).
		Non-communication des données cartographiques relatives aux branchements dits « fictifs ».
IV- QUALITE		Les taux d'incidents par type d'ouvrages sont en majorité bas et assez stables. Les taux de fuites par type d'ouvrages sont en baisse pour plusieurs types d'ouvrages.
		Le taux d'incidents sur canalisations BP est 7 fois supérieur à celui sur canalisations MPB et le taux de fuites des canalisations BP est 11 fois supérieur.
V- COMPTABILITE		L'augmentation des dépenses d'investissement d'adaptation et de modernisation du réseau.
		La présentation des origines de financement doit être corrigée. Le sort des passifs de concession mérite d'être éclairci. Les nombreuses limites à l'information transmise au titre des amortissements au Concédant doivent être levées. L'information relative à la provision pour renouvellement doit être complétée. L'information relative au droit du Concédant doit être clarifiée et complétée. L'information financière reste lacunaire.

PRIMAGAZ :

	Le Concessionnaire a clarifié plusieurs éléments fournis : cette clarification doit se poursuivre. Taux de réseau en classe A à 100 % ou relevant des exceptions réglementaires pour toutes les communes (en unités urbaine ou non). Les documents communiqués par le Concessionnaire sont exhaustifs mais leurs corrections complexifient la mission de contrôle.
	Plusieurs indicateurs relatifs à la qualité de service ne sont pas satisfaisants. Le Concessionnaire doit corriger et compléter plusieurs données des inventaires comptables. La significativité des résultats des comptes d'exploitation doit s'améliorer.

Le Bureau Syndical prend acte de la présentation de ces bilans qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 20 juin 2024.

CONVENTION DE RATTACHEMENT DES OUVRAGES DE RENFORCEMENT DE RESEAU CONSTRUIT SUR CERTAINES COMMUNES DELEGUEES DE VIRE-NORMANDIE AU RESEAU DE LA CONVENTION EN DATE DU 15 DECEMBRE 1997

Monsieur Rémi BOUGAULT précise que la convention, proposée détermine les conditions dans lesquelles les ouvrages de renforcement réalisés sur les communes de Truttemer-le-Grand et Truttemer-le-Petit qui seront rattachés au réseau de la convention syndicale en date du 15 décembre 1997, seront réalisés et exploités par GRDF.

Les ouvrages de renforcement concernés portent sur des canalisations de moyenne pression de type C, d'une pression de 4 bars, en polyéthylène, de diamètre 125 mm pour une longueur de 5 020 mètres (4 060 mètres sur la commune de Truttemer-le-Grand et 960 mètres sur la commune de Truttemer-le-Petit).

La convention est conclue pour la durée de l'exploitation des ouvrages, éventuellement renouvelés.

Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 20 juin 2024.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION GRDF - ETAT D'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS

Pour rappel, le SIGAZ, auquel le SDEC ÉNERGIE s'est substitué, et GRDF ont signé une convention de concession pour le service public de la distribution de gaz pour plusieurs communes de la zone de desserte exclusive de GRDF ayant transféré leur compétence de distribution de gaz naturel au syndicat, le 15 décembre 1997, à laquelle sont annexés un cahier des charges et ses annexes, pour une durée de 30 ans.

Par ailleurs, le SDEC ÉNERGIE s'est substitué aux communes de Langrune-sur-Mer, Hermival-les-Vaux et Le Breuil-en-Auge, communes situées dans la zone de desserte exclusive de GRDF, au titre des droits et obligations découlant des conventions de concession conclues par ces communes avec GRDF, en date respectivement du 27 janvier 1997, 28 septembre 1998 et du 22 novembre 2000, auxquelles sont annexés un cahier des charges et des annexes.

A l'approche du terme de certains de ces contrats, les parties ont décidé de se rapprocher, conformément à l'article 31 du cahier des charges de la concession, en vue d'établir un état des lieux et de préparer le renouvellement des traités de concession ou d'en adapter les termes sans en modifier la durée.

Un accord de méthode relatif aux discussions à engager en vue du renouvellement du traité de concession a ainsi été adopté par le Comité Syndical du 29 juin 2023.

Monsieur Rémi BOUGAULT présente l'état d'avancement des premières négociations en cours, issues de 3 ateliers :

- Le projet de bilan de la convention en cours a été remis au Syndicat, il doit être encore consolidé (nouvelle version attendue en juin).
- Echanges sur l'instrumentum (forme : résiliation anticipée des conventions cours, nouvelle convention ou nouvelles conventions, un ou plusieurs avenants) de l'accord à intervenir => position du SDEC ENERGIE : la proposition de GRDF de mettre en place un contrat pivot – contrats constitutifs sera abordée lorsque le syndicat aura une vision d'ensemble des avancées sur les différents points de négociations.
- Echanges sur les impacts du contexte gaz sur les négociations :

Le contexte : un contexte règlementaire peu favorable, un contexte de prix complexe (prix de la molécule volatile, taxes en hausse, ATRT et ATRD en augmentation), les autres énergies dont notamment la chaleur vient concurrencer cette activité.

Les impacts identifiés à mesurer plus précisément :

1. Perte d'usagers et de consommations.
2. Développement de nouveaux usages du réseau gaz de type « appoint-secours », qui représentent des besoins de dimensionnement et de maintenance élevés pour le réseau alors qu'ils ne l'utilisent que ponctuellement.
3. Diminution des dépenses d'investissement de raccordement.
4. Evolution des investissements de raccordement des installations de biométhane.
5. Diminution du montant de la R1.

Premiers échanges sur la reconduction de la convention transition énergétique et échanges sur les forces et faiblesses de la concession.

Les enjeux : maintenir un niveau d'investissements satisfaisant (raccordements - biométhane - modernisation et adaptation) sans coût échoué, maintenir une qualité de service satisfaisante.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

TRANSITION ÉNERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 15 mai 2024.

RETOUR SUR LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE – CCTE - DU 28 MAI 2024 ET BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT ZAENR (ZONES D'ACCELERATION DES ENR)

Monsieur le Vice-Président confirme que la Commission Consultative pour la Transition Énergétique (CCTE) s'est réunie ce mardi 28 mai dernier à 14h dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, avec une forte participation des élus.

L'ordre du jour de cette réunion portait sur :

- **Des sujets d'actualités** (Appels à projets PROGRES et rénovation des logements communaux à caractère social),
- **La feuille de route 2024-2026 de la commission** :
 - Avancement des groupes de travail
 - Trame noire du Calvados
 - Bilan de l'accompagnement des ZAENR,
- **Une présentation par Estelle JARDIN de la Préfecture de l'avancement de l'élaboration des ZAENR dans le Calvados** :

Le SDEC ÉNERGIE, en collaboration avec la Commission Consultative pour la Transition Énergétique, a élaboré un dispositif d'accompagnement des communes pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables » (ZA EnR) et a reçu 32 demandes d'accompagnement.

Cet accompagnement a pris la forme :

1. d'un webinaire à l'attention des communes, le 21 mars → environ 120 participants (157 inscrits/103 connexions) :
2. de 8 sessions de formation à l'attention des communes et EPCI :
 - Cadrage de l'exercice : les énergies à traiter au regard du PCAET et des caractéristiques du territoire.
 - Pour chaque énergie renouvelable : les choix méthodologiques possibles, les données à prendre en compte.
 - Prise en main de module dédié créé sur Mapeo et création pas à pas des ZA EnR : les couches à afficher, le tracé des périmètres.
 - Intégration dans le portail national : accès au portail, droits.
 - Procédure d'approbation.

A noter que, considérant le succès rencontré par ces sessions et la sollicitation d'élus n'ayant pu assister aux premières formations, une nouvelle session sera proposée aux collectivités, le mercredi 26 juin prochain après-midi, dans les locaux du Syndicat.

3. d'un guide méthodologique détaillé sur l'élaboration des ZAER à l'aide de l'atlas des énergies sur Mapeo, publié sur le site du SDEC ÉNERGIE.

Un arrêté préfectoral portant arrêt de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire départemental a été pris le 24 avril 2024, suite aux différents retours adressés en Préfecture. A cette époque :

- 16 % des communes avaient délibéré, soit 86 communes sur les 528 que compte le département,
- 251 communes, soit 47 %, étaient inscrites sur le portail national ainsi que 15 EPCI sur 16, soit 94 %,
- 1591 zones d'accélération avaient été définies.

A titre d'exemple, la Communauté Urbaine Caen la mer délibèrera le 20 juin prochain.

- **L'impact du développement des ENR sur les réseaux électriques – Présentation par Agathe GUILBART, Directrice des Affaires Publiques chez RTE :**

Présentation d'une projection de la part des EnR à l'horizon 2035 :

- Électrification des usages (smartphone, développement des outils de domotique ainsi que l'intelligence artificielle).
- Présentation à la fois sur la dimension du transport et de la distribution (avec réalisation d'investissements).

Au grand regret de certains élus, la présentation n'a malheureusement été faite que de postulats, déconnectés de la réalité, de la faisabilité et de l'acceptabilité (en 2050 : -40 % de quantité d'énergie, plus de production d'énergies fossiles, 55 % via la production électrique ...).

Madame la Présidente se réjouit que, quel que soit l'ordre du jour, les sujets présentés amènent à réaction, intéressent les EPCI et permettent la mise en œuvre d'actions concrètes.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

MOBILITES BAS CARBONE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission réunie le 15 mai 2024.

ETAT D'AVANCEMENT DU SDIRVE

Monsieur le Vice-Président présente l'état d'avancement du déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques dans le cadre du SDIRVE (1 000 points de charge supplémentaires sur le domaine public d'ici à 2027) comme suit :

Etat du programme 2023 en nombre de PDC (Points de charge)							
Engagement SDIRVE	Ajout	Abandon ou report	Phase travaux	Reste à faire	En cours	Terminés	Taux de réalisation %
188 (103 bornes)	13 (4 bornes)	13 (7 bornes)	Phase APS (Avant-projet Sommaire)	4 (2 bornes)	0 (0 borne)	184 (98 bornes)	98 %
			Phase APD (Avant-projet Définitif)	40 (20 bornes)	0 (0 borne)	148 (80 bornes)	79 %
188 (100 bornes)			Travaux/PDC en service	40 (20 bornes)	88 (48 bornes)	60 (32 bornes)	32 %

Etat du programme 2024 en nombre de PDC (Points de charge)							
Engagement SDIRVE	Ajout	Abandon ou report	Phase travaux	Reste à faire	En cours	Terminés	Taux de réalisation %
220 (121 bornes)	40 (20 bornes)	37 (20 bornes)	Phase APS (Avant-projet Sommaire)	54 (28 bornes)	39 (20 bornes)	130 (73 bornes)	58 %
			Phase APD (Avant-projet Définitif)	212 (115 bornes)	11 (6 bornes)	0	0 %
223 (121 bornes)			Travaux/PDC en service	223 (121 bornes)	0	0	0 %

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

En l'absence de Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, Monsieur Denis CHÉRON présente les travaux de la commission, qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 5EME TRANCHE 2024

La commission propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2024, pour le raccordement du réseau public d'électricité concernant 10 projets, pour un montant de 217 996 € HT, dont 32 676 € HT de renforcement nécessaire à 1 projet et 185 320 € HT consacrés aux extensions.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la cinquième tranche de travaux 2024 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (10 projets, pour un montant de 217 996 € HT) ;*
- *DIT que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581923 – Travaux Electricité du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2026 – BILAN DU PROGRAMME ANNUEL 2023 ET PROPOSITION POUR 2024

Le contrat de concession, approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 13 décembre 2018, précise, notamment l'établissement d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) par période de 4 ans élaboré conjointement entre l'autorité concédante et le concessionnaire Enedis.

Ces programmes pluriannuels sont déclinés en Programmes Annuels (PA) dont un bilan doit être réalisé, chaque année.

Le suivi régulier des investissements du concessionnaire et du SDEC ÉNERGIE permet de s'assurer des engagements des deux parties, le tableau ci-après synthétise le montant global engagé au 31 décembre 2023 par rapport aux prévisions budgétaires des objectifs fixés pour chacun des PA :

Les montants sont en K€ HT :

Maitre d'Ouvrage	PPI 2023/2026	Montant global Engagé en 2023	Taux de réalisation au 31 déc. 2023 / PPI	PA 2024
Enedis	29 000 k€	9 381 k€	36.4 %	7 280 K€
SDEC ÉNERGIE	31 000 k€	5 627 k€	18 %	7 500 k€*

* en cours d'élaboration

Suite à la défaillance de certaines entreprises et à la nécessité de relancer de nouveaux marchés, la programmation initiale a pris un peu de retard ; la commission de septembre 2023 ayant acté la programmation de plus de 25 % des travaux du PPI pour 2024.

Conformément au contrat de concession, le programme annuel 2024 (PPI 2023-2026) sera présenté conjointement par la Présidente du SDEC ÉNERGIE et M. Frédéric HARDOUIN, délégué territorial du Calvados Enedis lors du Comité Syndical du 20 juin prochain.

Le Bureau Syndical valide ce prévisionnel pour 2024 qu'il décide de présenter au Comité Syndical du 20 juin 2024.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 17 mai 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 4EME TRANCHE DE TRAVAUX 2024 < 40 k€ HT

Monsieur Jean LEPAULMIER présente au Bureau Syndical la liste des opérations engagées depuis le Bureau Syndical du 19 avril 2024, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT (48k€ TTC).

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage Public	Extension / Renouvellement	67	346 662 €
	R30 : renouvellement des foyers de plus de 30 ans	5	67 690 €
Signalisation Lumineuse		2	25 494 €
TOTAL		74	439 846 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces opérations.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 4EME TRANCHE DE TRAVAUX 2024 ≥ 40 k€ HT

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2024, pour la réalisation des projets d'éclairage public suivants :

Programme Travaux	Commune / Localisation	Projet	Montant TTC des travaux
Extension / renouvellement (EP)	LE CASTELET (Saint-Aignan-de-Cramesnil)	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE STADE DE FOOTBALL EN E7	51 848 €
	DEMOUVILLE	RENOUVELLEMENT EN LEDS ZI DEMOUVILLE (ARMOIRES 14,19,20)	53 902 €
	GIBERVILLE	EXTENSION ECLAIRAGE STADE DE FOOTBALL FRANÇOIS CLAU	60 130 €
	THUE ET MUE (Bretteville l'Orgueilleuse)	RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES DE LA ZA CARDONVILLE + DECROISEMENT DE RESEAUX	60 283 €
	HERMANVILLE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	68 083 €
	MONDEVILLE	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE SPORTIF STADE JEAN TOCQUER E5 ET E7	70 537 €
	VILLERVILLE	CONFORTEMENT DE LA FALAISE	120 682 €

SOUS-TOTAL			485 465 €
Efficacité énergétique (DG)	BIEVILLE-BEUVILLE	PROGRAMME EFFICACITE ENERGITIQUE	64 818 €
SOUS-TOTAL			64 818 €
Renouvellement des foyers de plus de 30 ans (R30)	THUE ET MUE (Bretteville l'Orgueilleuse)	PROGRAMME R30 2024	56 552 €
	BERNIERES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT LUMINAIRES PROGRAMME R30 TRANCHE 2024	57 249 €
	ÉPRON	Programme renouvellement R30 TRANCHE 2024	58 920 €
	BENOUVILLE	PROGRAMME R30 2022/2023/2024	77 355 €
	CAIRON	PROGRAMME R30 2024	142 586 €
	MONDEVILLE	PROGRAMME R30 2024	283 064 €
SOUS-TOTAL			675 726 €
TOTAL			1 226 009 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la quatrième tranche 2024 de travaux d'éclairage public $\geq 40\,000$ € HT (Extension/renouvellement, Efficacité énergétique et Renouvellement des foyers de plus de 30 ans - programme R30), pour un montant de 1 226 009 € TTC ;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2317 du Budget Principal – Travaux sur réseaux mis à disposition ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DTMO – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC REALISES PAR LA COLLECTIVITE SOUS MANDAT DU SDEC ÉNERGIE

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les conventions de Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage (DTMO) suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour des travaux d'éclairage public :

Commune	Cat.	Nature du projet	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération HT	Montant HT devis SDEC ENERGIE	Proportion EP / Coût global du projet	Taux et montant de l'aide
BAYEUX	A	Rue des Billettes (Effacement des réseaux télécom et EP)	EP	28 171,90 €	21 391,64 €	76 %	20 % 4 278,33 €
CAUMONT-SUR-AURE	C	Place Saint-Clair à Caumont-L'Eventé	EP	1 152 401,00 €	93 827,96 €	8 %	30 % 28 148,39 €

Les projets de conventions ont été mis à disposition des élus, en annexe de la note de synthèse jointe à leur convocation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

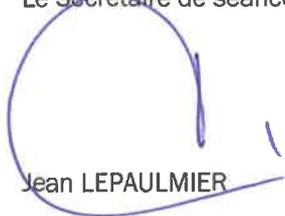
- DECIDE de déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE, à Bayeux au titre des travaux d'aménagement de la rue des Billettes et à Caumont-sur-Aure au titre des travaux d'aménagement de la place Saint-Clair à Caumont-l'Eventé ;
- ACCEPTE l'aide proposée s'élevant à 20 % du coût des travaux HT, soit 4 278,33 € pour Bayeux, commune de catégorie A ;

- ACCEPTE l'aide proposée s'élevant à 30 % du coût des travaux HT, soit 28 148,39 € pour Caumont-sur-Aure, commune de catégorie C ;
- ADOPTE les conventions correspondantes ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

En l'absence d'observation, Madame la Présidente lève la séance à 11h55.

Le Secrétaire de séance,



Jean LEPAULMIER



La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE